



RAPPORT DE VISITE DE TERRAIN

Tourbière à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Rapport de visite de terrain

Tourbière à Saint-Louis-du-Ha! Ha!



Juillet 2003

Norman Dignard, ingénieur forestier et botaniste
Ministère des Ressources naturelles

Robert Delisle, biologiste
Ministère des Transports

Québec 

Une réalisation de :
Ministère des Transports
Ministère des Ressources naturelles

Le 2 juillet 2003, Norman Dignard, ingénieur forestier et botaniste au ministère des Ressources naturelles (MRN), et Robert Delisle, biologiste au ministère des Transports (MTQ), ont effectué une visite de reconnaissance à la tourbière de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! dans le cadre de l'étude d'impact intitulée *Amélioration de la sécurité sur la route 185; Cabano et Saint-Louis-du-Ha! Ha!, MRC de Témiscouata; Rapport principal, février 2003*. L'inventaire a été effectué dans la partie de la tourbière localisée à l'intérieur des limites de l'emprise de la future autoroute, au point de traversée de la Petite rivière Savane. Il s'est ensuite étendu de part et d'autre de l'emprise sur une distance d'environ 600 m vers le nord¹ et sur 900 m vers le sud. Tel que proposé comme mesure d'atténuation dans l'étude d'impact (voir à la page 138), l'objectif de la visite était de vérifier dans l'emprise de la future autoroute, la présence possible de la valériane des tourbières *Valeriana uliginosa*, localisée en 1997 au sud de la route 185 et, de trois autres espèces menacées et vulnérables typiques des tourbières.

Le projet prévoit l'élargissement de la route 185 du côté sud. Celle-ci occasionnera un empiètement sur la tourbière qui s'étale sur les deux rives de la Petite rivière Savane. La tourbière est classée « groupement dénudé ou semi-dénudé humide » sur la carte écoforestière et est définie « couvert végétal arbustif » sur la carte 7 de l'étude d'impact. On peut voir sur la photo 1, à la page suivante, la limite de cette emprise marquée d'un trait jaune.

Cette partie de la tourbière, située dans l'emprise de la future route, est sise sur un lot privé et a subi des modifications d'origine anthropique. La Petite rivière Savane a été chenalisée sur environ 400 m probablement dans le but d'assécher la tourbière et de permettre l'utilisation des terrains. À environ 75 m du centre ligne de la route 185, du côté sud, un chemin sur remblai traverse la tourbière et enjambe la Petite rivière Savane sur un ponceau de 1,9 m. Un tas de matériaux secs a été observé dans la tourbière, ainsi que les vestiges d'un ancien dépôt de matériaux du côté ouest de la Petite rivière Savane.

Sur la rive est se développe une peupleraie et une saulaie basse (à gauche de la photo 1). Sur la rive ouest, la strate arbustive moyenne composée d'éricacées gagne en hauteur et déjà, la strate arborescente basse prend de l'importance (à droite de la photo 1 et de la photo 3). Des colonies de *Typha* prospèrent dans les fossés de la route 185 (voir photo 3).

La visite a permis de confirmer l'absence de la valériane des tourbières dans l'emprise de la future autoroute 185. Elle a également permis de constater l'absence du cypripède royal et de l'orchis à feuilles rondes et, l'absence probable du calypso bulbeux étant donné que la future emprise, telle qu'elle se présente actuellement, ne correspond pas à l'habitat de cette orchidée.

La colonie de valériane des tourbières située à 690 m en aval de l'emprise repérée lors de la visite du 2 juillet correspondant à ce qui avait été observé en 1997, ne sera pas affectée par les travaux dans la mesure où le drainage actuel restera inchangé.

¹ Les directions dans le texte font référence aux points cardinaux géographiques.



Photo 1 : Petite rivière Savane en aval (au sud) de la route 185 à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

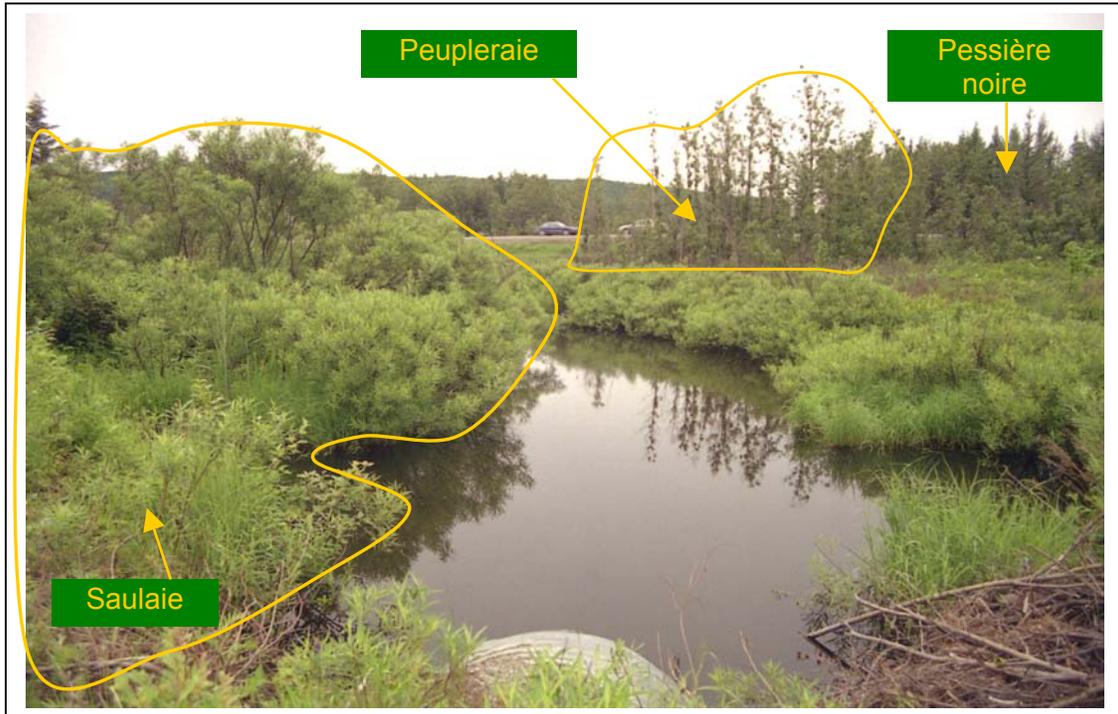


Photo 2 : Ponceau sous le chemin privé (route 185 en arrière plan)

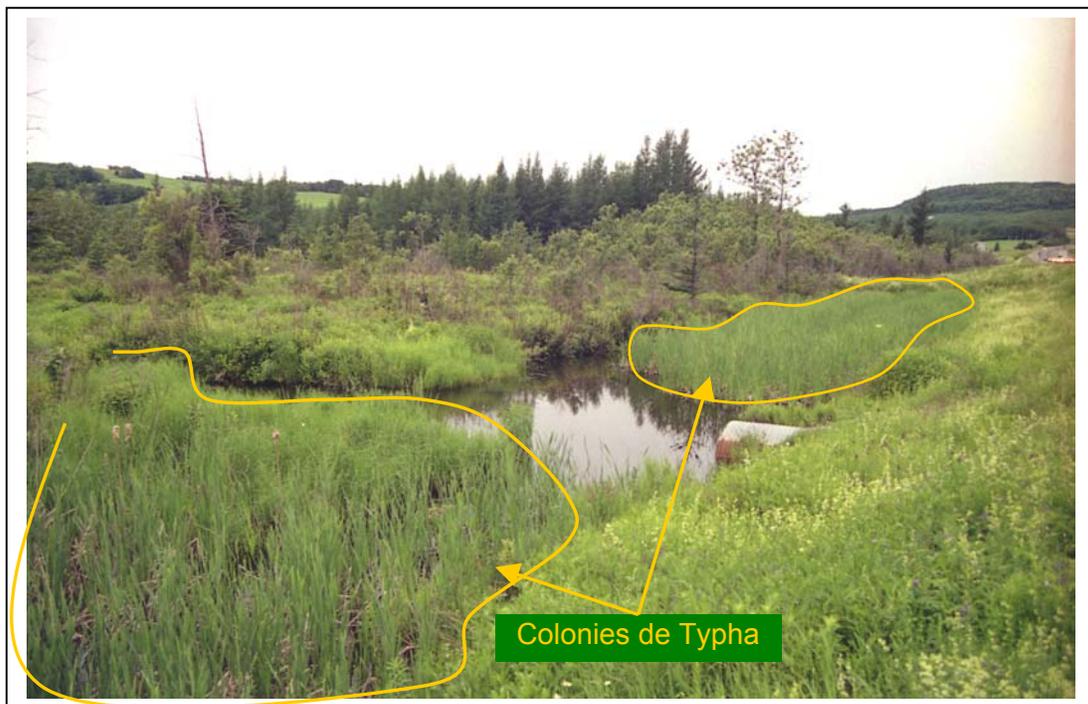


Photo 3 Petite rivière Savane en aval (au sud) de la route 185